



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Josiane Raymond

Téléphone : 04.71.63.85.42

Mail : j.raymond@inao.gouv.fr

N/Réf : 20 – EV/JR/NF – 128

Objet : Avis sur projet arrêté de l'élaboration
PLUi de Saint-Affricain, Roquefort,
Sept-Vallons

**Monsieur le Président
Communauté de Communes
Saint-Affricain, Roquefort, Sept-Vallons
1, rue Henri Michel
12400 SAINT-AFFRIQUE**

Aurillac, le 09 avril 2020

Monsieur le Président,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 3 mars 2020 sur le projet de révision du PLUi de la communauté de communes de Saint-Affricain, Roquefort, Sept-Vallons.

Le territoire de ce PLUi est situé dans les aires géographiques des AOP "Roquefort" et "Bleu des Causses" mais il appartient aussi aux aires de production des IGP "Agneau de l'Aveyron", "Aveyron", "Canard à foie gras du sud-ouest", "Comté Tolosan", "Jambon de Bayonne", "Porc du sud-ouest" et "Veau de l'Aveyron et du Ségala".

Le projet de PLU intercommunal apparaît respectueux de la zone agricole dans la mesure où les extensions projetées de la zone constructible sont majoritairement concentrées autour des bourgs et des zones urbanisées existantes.

Il convient toutefois de réduire le mitage et d'apporter plus de justification sur certains projets (n°39, n°8, n°35, n°57...) pour préserver au mieux l'espace agricole.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'autres remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 12

INAO - Délégation Territoriale Auvergne Limousin
Site d'Aurillac – Village d'Entreprises
14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC
TEL : 04 71 63 85 42 - www.inao.gouv.fr